



www.chaigneauvoyages.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE :

SOUSCRIPTION : Le prix a été établi suivant les conditions économiques en vigueur au 03/09/2026. Toute modification de ces conditions et notamment une fluctuation des taux de change, du prix des carburants ou des tarifs des transports, peut entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires. **L'inscription au voyage doit être accompagnée d'un versement d'un acompte de 800 € par personne avant le 15/09/2026, d'un deuxième acompte de 900 € le 24/11/2026, et le solde sera à verser avant 02/02/2027 (en fonction du nombre de participants)**

ANNULATION INDIVIDUELLE : (frais retenus remboursés par l'assurance annulation si les conditions d'annulation sont remplies)

Partie Terrestre : En cas d'annulation d'un ou plusieurs participant(s), le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ : à 95 jours et plus avant le départ : 150 € de frais par personne, de 94 à 65 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage, de 64 à 35 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage, à 34 jours et moins du départ : 100 % du montant total du voyage. Non présentation au départ : 100 % du montant du voyage

Partie Aérienne : 100 % de frais hors taxes aériennes dès la réservation (montant du vol hors taxes : 683 €)

RESPONSABILITÉ : Nous ne pouvons être tenus pour responsables en cas de force majeure tels que retard, grève, accident, perte, interruption ou modification de parcours et visites qui pourraient survenir en cours de voyage (contraintes techniques, climatiques). Lors de séjour, l'ordre des excursions peut être inversé. Nous nous réservons le droit d'annuler un départ qui ne réunirait pas un minimum de 25 participants.

CHAMBRE INDIVIDUELLE : Elles font l'objet d'un supplément et sont toujours en nombre très limité. Elles sont souvent exiguës et moins bien situées.

CHAMBRE A PARTAGER : Le voyageur s'étant inscrit seul et qui a souhaité une chambre à partager accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle.

BAGAGES : Inclus 1 bagage en soute par personne. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, pour les petits bagages à mains, vêtements, appareils photographiques, caméras, valises, souvenirs... laissés dans le car/avion en cours de voyage.

Formalités Obligatoires :

Passeport en cours de validité

Photocopie de votre pièce d'identité à nous retourner avec votre inscription

1^{er} acompte le 15 septembre 2026 : 800 € (+assurance et chambre individuelle si souscrite)

2^{ème} acompte le 24 novembre 2026 : 900 €

Solde le 02 Février 2027 (montant à confirmer selon le nombre de participants)

Bulletin d'inscription MEXIQUE du 01 au 12 Avril 2027

Le coupon et le règlement à l'ordre de Chaigneau Voyages sont à retourner **le mardi 15 septembre 2026**

Lors de la permanence à la Salle de l'amitié – Rue Printanière – Les Sables d'Olonne

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TEL : E-MAIL :

Verse(nt) la somme de 800€ par personne, soit personne(s) x 800 € = €. Avant le 15 septembre 2026

Souscrit(vent) l'assurance annulation : ☐ non ☐ oui (+72 € par personne à régler à l'inscription)

Chambre souhaitée : ☐ double ☐ à 2 lits ☐ individuelle (+420 € à régler à l'inscription)

Chambre à partager ☐ (nom de la personne avec qui la chambre est partagée si celle-ci est connue)

Régimes spéciaux :

Le règlement par chèque à l'ordre de Chaigneau Voyages. Pour un paiement par CB, nous donner votre adresse mail pour obtenir le lien de paiement sécurisé.

Fait à : Le : Signature :